

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

École élémentaire cycle 3 (côté s. du sourire)

Horaires :

LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	
6h50 – 8h45 : Accueil périscolaire		6h50 – 8h45 : Accueil périscolaire		6h50 – 8h45 : Accueil périscolaire		6h50 – 8h45 : Accueil périscolaire		6h50 – 8h45 : Accueil périscolaire	
8h45 – 11h45 : Enseignement		8h45 – 11h45 : Enseignement		8h45 – 11h45 : Enseignement		8h45 – 11h45 : Enseignement		8h45 – 11h45 : Enseignement	
11h45 – 13h30 : Pause méridienne	11h45 – 12h30 : Accueil familles (gratuit)	11h45 – 18h30 : A.L.S.H Gimel	11h45 – 13h30 : Pause méridienne						
13h30 – 15h00 : Enseignement		13h30 – 16h30 : Enseignement				13h30 – 15h00 : Enseignement		13h30 – 16h30 : Enseignement	
15h00 – 16h30 : T.A.P (gratuit)						15h00 – 16h30 : T.A.P (gratuit)			
16h30 – 17h30 : Etude surveillée		16h30 – 17h30 : Etude surveillée				16h30 – 17h30 : Etude surveillée		16h30 – 17h30 : Etude surveillée	

Organisation de la sortie scolaire :

- Soit l'enfant rentre à la maison avant les TAP (l'enfant est récupéré par la famille)
- Soit l'enfant est inscrit aux TAP (l'enfant est pris en charge par un animateur),
 - o Après les TAP (16h30) l'enfant rentre à la maison
 - o Après les TAP l'enfant part en périscolaire (assuré par les animateurs sur place)

Les transports scolaires :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi
Les horaires de bus du matin et du soir sont identiques
- Mercredi
Les bus passeront à la même heure que les autres matins
- Mercredi midi
Les bus partent à 11h45 sauf les lignes dont le départ se fait au collège

Mercredi : Temps périscolaire et accueil de loisirs

- Mercredi matin : périscolaire à partir de 6h50
- Mercredi midi
 - o 11h45 : retour à la maison
 - o 11h45 : garderie jusqu'à 12h30 en attendant l'arrivée des parents
 - o 11h45 : départ à l'accueil de loisirs accompagné d'animateur, repas, activités jusqu'à 18h30

TAP Elémentaire : - les activités privilégiées par la CCIVS correspondent au champ de compétences actuelles des animateurs, ainsi qu'aux ressources présentes sur le territoire.

- Il est donc envisagé de regrouper ces activités sous 5 grands pôles :

Bien-être Activités culturelles Activités civiques Activités manuelles Activités sportives

Inscription aux TAP :

Les inscriptions aux TAP se feront par périodes entre deux vacances ou à l'année
Un enfant non inscrit ne pourra être accueilli aux TAP ;
Un enfant inscrit devra être présent durant toute la période d'inscription.

Un dispositif évolutif :

*Une organisation prête pour la rentrée 2014/2015 mais susceptible d'évoluer au fil du temps

*Un comité de pilotage par secteur sera mis en place à la rentrée afin de faire le point régulièrement sur cette réforme.